

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session

Rome, 13-14 septembre 2006

RENFORCEMENT DU PROGRAMME DES CADRES ASSOCIÉS

Pour: **Approbation**

Note à l'intention des Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Beatrice Kimani

Directrice du Bureau des ressources humaines

tél.: +39-06-5459-2244

courriel: b.kimani@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

tél.: +39-06-5459-2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

RECOMMANDATION POUR APPROBATION

Le Conseil d'administration est invité à envisager le financement de la création du programme renforcé des cadres associés en 2007 dans les conditions exposées aux paragraphes 6 à 9.

RENFORCEMENT DU PROGRAMME DES CADRES ASSOCIÉS

I. INTRODUCTION

1. Lors de l'examen du document sur la répartition géographique du personnel du FIDA, au cours de la troisième session de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (document REPL.VII/3/R.4), il a été noté que les actuels participants au programme des cadres associés sont issus exclusivement de pays membres du FIDA qui sont aussi membres de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et qui financent leur participation. À ce sujet, les membres de la Consultation ont demandé que des propositions soient formulées pour corriger le déséquilibre actuel dans la représentation des pays non membres de l'OCDE dans le programme des cadres associés du FIDA.

2. Deux solutions ont été présentées à la quatrième session de la Consultation (document REPL. VII/4/R.9): a) poursuivre le programme des cadres associés en l'état et l'étoffer en recrutant des cadres associés ressortissants de pays non membres de l'OCDE; et b) remplacer l'actuel programme des cadres associés par un programme de jeunes cadres similaire à celui qu'administre la Banque mondiale.

3. À sa cinquième session, la Consultation, prenant acte d'une part que le programme des cadres associés est important pour le travail du FIDA et, d'autre part, que la répartition équitable des postes constitue un principe majeur pour le fonctionnement du Fonds, s'est déclarée favorable à l'idée d'un programme renforcé des cadres associés qui offre plus de possibilités aux candidats de l'ensemble des États membres. Toutefois, la Consultation a reconnu qu'une proposition suivant ces principes aurait des répercussions financières considérables, c'est pourquoi elle a demandé au Conseil d'administration d'examiner en septembre 2006 l'ampleur et l'incidence financière d'un programme renforcé des cadres associés et d'étudier des formules qui permettraient de le mettre en œuvre au cours de la septième reconstitution, y compris grâce à des contributions volontaires.

II. CONTEXTE

4. L'actuel programme des cadres associés du FIDA remonte à 1978 et il est régi par le manuel de gestion des ressources humaines. Au 31 décembre 2005, le FIDA avait accueilli 127 cadres associés au total. Il en a engagé 24 (19%) en qualité de membres du personnel (au terme des procédures habituelles fondées sur la concurrence), 14 (11%) en qualité de consultants et 19 (15%) à titre temporaire. D'autres cadres associés ont continué à travailler pour d'autres organisations au sein du système des Nations Unies, pour des ONG, dans le secteur privé et dans des administrations nationales.

5. Conformément aux dispositions en vigueur, les traitements et prestations des cadres associés sont pris en charge par les gouvernements des pays dont ils sont ressortissants. À l'heure actuelle, tous les cadres associés viennent de pays membres de l'OCDE. Il est arrivé que des pays de l'OCDE prennent en charge ponctuellement des candidats de pays en développement, mais cela ne s'est pas produit depuis un certain temps. En 2004, sur les 21 cadres associés, 13 étaient des femmes (62%). En 2005, elles étaient 15 sur 22 (68%). En juin 2006, 12 cadres associés sur les 15 en exercice étaient des femmes (80%) et cinq autres cadres associés sont en cours de recrutement.

III. PROGRAMME RENFORCÉ DES CADRES ASSOCIÉS

6. Afin d'étoffer la représentation des participants au programme non ressortissants des pays de l'OCDE, le FIDA pourrait développer son programme de cadres associés pour assurer la représentation de pays non membres de l'OCDE. Un programme dans ce sens pourrait reposer sur les éléments suivants:

- a) L'actuel programme de cadres associés ressortissants de pays de l'OCDE pris en charge par leurs gouvernements se poursuivrait. S'y ajouterait une nouvelle composante qui aurait pour objet de parrainer de jeunes universitaires ressortissants de pays membres du FIDA hors OCDE pour une période de deux ans (avec la possibilité de la prolonger d'une troisième année) au cours de laquelle ils pourront renforcer leurs capacités au FIDA au niveau professionnel (P-1/P-2).
- b) Le FIDA recenserait les secteurs dans lesquels les cadres associés pourraient être affectés et rédigerait des descriptions de postes qui seraient transmises aux États membres parrainant (dans le cas des candidats ressortissants de pays membres de l'OCDE) ou traitées en vue d'un recrutement direct par le FIDA (dans le cas des candidats de pays non membres de l'OCDE). Le recrutement et la présélection des cadres associés suivraient une procédure de mise en concurrence et seraient assurés par l'État membre (pour les candidats ressortissants de pays de l'OCDE) ou par le FIDA (pour les candidats ressortissants de pays non membres de l'OCDE). Le choix final parmi les candidats retenus reviendrait dans un cas comme dans l'autre au FIDA.
- c) Les critères d'admissibilité seraient les suivants:
 - i) les candidats doivent être âgés de moins de 32 ans;
 - ii) les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire du niveau de la licence dans une discipline en rapport avec le poste visé;
 - iii) une expérience de deux ans en rapport avec le poste visé serait souhaitable; et
 - iv) la maîtrise de l'anglais pratique serait indispensable; la connaissance de l'une des autres langues officielles du FIDA – arabe, espagnol ou français – serait souhaitable, voire nécessaire, selon la région d'affectation.
- d) À compétence égale, les candidats présélectionnés seraient départagés en fonction du sexe dans le cas de ressortissants de pays membres de l'OCDE, et en fonction de la représentation géographique, puis du sexe dans le cas de ressortissants de pays non membres de l'OCDE.

7. Les cadres associés ressortissants de pays de l'OCDE continueraient à être financés par leurs gouvernements respectifs, tandis que les ressortissants de pays non membres de l'OCDE seraient financés par le budget ordinaire du FIDA.

8. Les coûts estimés de la mise en œuvre du programme renforcé des cadres associés sont purement indicatifs et reposent sur l'hypothèse selon laquelle les candidats de pays non membres de l'OCDE bénéficieraient des mêmes conditions que les fonctionnaires de niveaux P-1/P-2. Le coût annuel moyen d'un cadre associé est actuellement d'environ 130 000 USD, en sachant que presque tous les cadres associés recrutés viennent de pays européens membres de l'OCDE. Le coût annuel moyen estimé d'un cadre associé ressortissant d'un pays non membre de l'OCDE serait d'environ 156 000 USD; ce montant comprend les frais de recrutement et de déplacement des candidats venant de diverses régions du monde.

IV. CONCLUSION

9. Le FIDA a évalué l'enveloppe du programme renforcé des cadres associés pour les cadres associés ressortissants de pays non membres de l'OCDE en prenant en compte les faits suivants:

- a) Pour 2006, le FIDA compte au total 15 cadres associés ressortissants de pays de l'OCDE. Le programme renforcé proposé, qui intégrerait des ressortissants de pays non membres de l'OCDE, concernerait, dans sa formule initiale, un nombre de cadres associés fixé à six.
- b) Le programme renforcé des cadres associés fonctionnerait parallèlement à l'actuel programme des cadres associés pendant une période de deux ans. Six cadres associés au total seraient recrutés pour des périodes de deux ans: deux cadres la première année; deux la deuxième année et deux la troisième année.
- c) Le coût estimatif de ce programme renforcé des cadres associés à compter de 2007 serait de 2 029 286 USD sur quatre ans. Pour 2007, son coût total est estimé à 361 559 USD (voir le tableau ci-dessous).

Tableau I – Coût du financement de six postes de cadres associés ressortissants de pays non membres de l'OCDE
(en dollars des États-Unis)

Année	1	2	3	4
Nombre de cadres associés accueillis par le FIDA	2	4	4	2
Frais de recrutement	75 174	77 429	79 752	-
Traitements et prestations	204 398	421 061	433 693	223 352
Coût de déplacement-transfert à Rome	57 459	59 183	60 958	-
Commission de service (base de calcul: 12% du coût annuel)	24 528	50 527	52 043	26 802
Coût de rapatriement au pays d'origine	-	59 183	60 958	62 787
Coûts totaux	361 559	667 382	687 404	312 941
Total des coûts estimatifs				2 029 286